SAINT - GERVASY

Réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2016

Présents: Joël VINCENT, Sylvie ROSEN, Claude LUNA, Bernadette FERCAK, Serge PAREDES, Yohann SADARGUES, Bruno BARRE, Pascale CHANIAL, Thierry EUZIERE, Marie MARTINEZ, Pascale MERCIER, Marie-Ange PARERE, Martine PLOYE, David WILLIAMS

Absents Représentés : Nathalie BUSSI, Elian SALANCON

Absents: Mathieu BOUE, Frédéric CILLER, Denise CLARION

<u>Convention DSI</u>: Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention cadre intégrant l'avenant n°1, liant dorénavant la Commune à Nîmes Métropole pour la mise en place et la gestion de la vidéoprotection. Trois caméras sont sur le point d'être installées cette année.

<u>Diagnostic accessibilité handicapés aux ERP:</u> Le rapport de diagnostic établi par le cabinet « QCS services » concernant les travaux à réaliser aux équipements recevant du public pour les rendre accessibles aux personnes handicapées est approuvé, tout comme l'agenda prévu pour les aménagements décrits.

Le conseil décide de demander des dérogations à l'obligation de réaliser l'aménagement de l'accès à l'étage de la Mairie, à la modification du plan incliné de la crèche ainsi que celui à construire pour l'accès à l'église.

<u>Cession espaces communs Zolana</u>: le conseil municipal accepte la cession gratuite à la commune de la voirie et de l'espace vert du lotissement « le Mas de Zolana » et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

<u>Subvention du Département</u>: La nouvelle doctrine de subventionnement des travaux d'investissement réalisés par les communes dit « Contrat territorial » mise en place par le Conseil Département à compter de 2017 est commentée.

Par ailleurs, le Conseil décide de maintenir la demande d'aide pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques de la rue du Ventoux pour 2016.

<u>Etude surveillée</u>: Du fait de la modification de l'organisation de l'étude surveillée à l'école (deux jours par semaine au lieu de trois), les nouveaux tarifs mensuels sont arrêtés : un enfant : 7,40€ ; deux enfants : 12€ ; trois enfants 16€.